



Haute-Savoie  
74160

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EXTRAIT N°2022-36**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt et deux, le six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en présentiel.

**Membres présents (14) :** Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Levent BAYAT, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND, Sophie MULLER COWLEY, Alan SORRENTI, Michèle DUVAL.

**Absents ont donné procuration (3) :** Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT, Bernard CHAUTEMPS à Sophie GIROD, André VALLI à Christophe DESBIOLLES

**Présents : 14          Absents : 3          Pouvoirs : 3          Votants : 17**

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal MEGEVAND -

**Délibération n° 2022-36 : Approbation du projet et du plan de financement de l'installation de la vidéoprotection sur la commune de Neydens**

Madame le Maire rappelle que suite à la mise en place d'une police intercommunale et dans le cadre d'une politique de sécurité commune, les communes adhérentes souhaitent développer ce dispositif dans une cohérence de maillage territorial au niveau de l'intercommunalité.

Un groupement de commandes a été constitué entre les communes d'Archamps, de Beaumont, de Feigères, de Présilly et de Saint-Julien-en-Genevois, pour l'acquisition et le déploiement du matériel nécessaire et une consultation d'entreprises a été réalisée.

Le marché a été attribué à l'entreprise SPIE.

L'offre, concernant la commune de Neydens, se décompose comme suit :

**1) Fourniture, installation et mise en service :**

- Tranche ferme : 24 302,88 € HT
- Tranches optionnelles : 24 330,09 € HT

**TOTAL : 48 632,97 € HT**

**2) Maintenance annuelle :**

- Tranche ferme : 837,87 € HT
- Tranches optionnelles : 857,64 € HT

**TOTAL : 1 695,51 € HT**

Le volet « fourniture, installation et mise en service » sera imputé en investissement au budget général de la commune et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, comme suit :

**1) Mise en place de la vidéoprotection dans les espaces publics :**

- Subvention sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (50%) 18 359,64 € HT
- Autofinancement : (50%) 18 359,64 € HT

**2) Mise en place de la vidéoprotection dans la zone d'activité du Jura :**

- Subvention sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (80%) 9 530,99 € HT
- Autofinancement : (20%) 2 382,75 € HT

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 17**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement de la mise en place du système de vidéoprotection sur la commune de Neydens ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait et délibéré à Neydens le 06 septembre 2022

Le Maire, Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pascal MEGEVAND

